

L'histoire régionale de l'Algérie à l'époque coloniale. L'exemple de la tribu des Telaghma

Résumé

Nous présentons une étude détaillée sur l'histoire régionale de l'une des plus importantes tribus du Constantinois aux époques turque et française: la tribu des Telaghma. A travers cette étude nous essayerons de chercher la réalité vivante de son histoire.

Pour cela, nous évoquerons l'origine du terme Telaghma et sa signification, tout en donnant un aperçu sur sa géographie, son évolution à travers l'histoire et enfin les démarches entreprises par la commission administrative du département de Constantine pour l'exécution des instructions du Sénatus-Consulte, afin de créer la propriété individuelle qui avait pour but d'affaiblir la tribu, en disloquant les liens de la société d'antan.

Dr. Ahmed SEGHIRI
Département d'Histoire
Université Mentouri
Constantine, Algérie

ملخص

نقدم دراسة مفصلة حول التاريخ الجهوي لأحد أهم عروش الإقليم القسنطيني خلال الفترتين العثمانية والفرنسية، ألا وهو عرش التلاغمة. من خلال هذه الدراسة نحاول البحث عن حقيقة حياة لتاريخ هذا العرش. وللوصول إلى هذه الحقيقة، حاولنا في البداية أن نتعرف على أصل كلمة التلاغمة ومعناها، ثم قمنا بدراسة وصفية لتضاريس المنطقة؛ فسرد التطور التاريخي للتلاغمة وفي الأخير ذكرنا الإجراءات المتبعة من طرف اللجنة الإدارية لعمالة قسنطينة لتنفيذ قرارات السيناتوس كونسيلت، و هذا من أجل إنشاء الملكية الفردية للأراضي والتي كان الهدف منها هو إضعاف العرش وفك الروابط بين أفرادها.

Parmi les sujets importants qui ont été délaissés par les historiens, citons l'histoire régionale de l'Algérie à l'époque contemporaine, à travers l'exemple des Telaghma. Aucun travail n'a été consacré à ce sujet, excepté l'étude faite par L. Féraud en 1869. Notre article s'étale sur une longue période historique de cette tribu et ce pour des raisons évidentes, à savoir l'exiguïté de l'espace, et le nombre restreint des habitants. La problématique de ce travail est de connaître la position des Telaghma vis-à-vis des Turcs et des Français. Ont-ils refusé de payer l'impôt aux Turcs ? Ont-ils pris les armes contre les Français ? Et quelles sont les démarches entreprises par ces derniers, pour morceler la propriété foncière afin d'affaiblir la tribu ?

Notre but sera donc de rechercher la réalité vivante de l'histoire de cette communauté et, à travers la quête de cette réalité, permettre au lecteur de mieux connaître une partie de l'histoire de l'Algérie.

A cet effet, plusieurs questions se posent :

-Quel est l'origine du terme Telaghma ?

-Quelles sont les caractéristiques de la géographie du pays ?

- Quelle est l'évolution historique des Telaghma pendant la présence turque et l'occupation française ?

- Quelle est l'action envisagée par l'administration française pour les maîtriser ?
Ce sont là autant de questions soulevées et qui nécessitent des réponses.

1- Origine du terme Telaghma

En 1202-1203 de l'ère chrétienne, un marabout nommé Ahmed ben Tamimoun, venu de la Seguia el Hamra (1) (de nos jours le Sahara Occidental), s'installe au milieu des plaines incultes qui aboutissent à Ain Seguin (2). En parlant du marabout, ses voisins l'appelaient ainsi que les membres de sa famille "les Ait Talghemt" parce qu'il se servait d'une chamelle pour le transport de ses bagages (3). Par la suite, le terme berbère Talghemt, arabisé en Telaghma (4), fut seul employé pour désigner le noyau principal constitué par les descendants du nouveau venu (5). Les étrangers, qu'ils soient Berbères ou Arabes et qui se sont ensuite groupés autour de lui et de ses descendants, portent jusqu'à nos jours le nom de Telghma (6).

2- Situation géographique et relief du territoire de la tribu

Le territoire de tribu des Telaghma est situé à 40 kms au sud de Constantine (7).

Il est délimité au nord par les azels Khedara (Serraouia), Hammam Grous (Village d'Oued Athmania) (8), Ouled Abid (9), Ouldjet marabout Sliman et Merdj-Harris ; à l'est, par la tribu des Berrania ; au sud par les Berrania et Zaouia ben Zaroug ; à l'ouest par la tribu des Ouled Abdenour (10). Quant au relief, il s'étend sur une partie du bassin oriental du Rhumel, et se caractérise par :

- La nature du sol :

Les plaines qui forment une grande partie de la surface de la tribu sont formées d'alluvions forts riches, propres à toute espèce de cultures. Plusieurs systèmes de hauteurs isolés sont répartis sur la surface de la tribu. Les pentes et les plateaux de ces hauteurs, dénudés par l'action des eaux, ont servi à la formation des terres communales de parcours.

- Ses cours d'eau :

Une partie du territoire de la tribu est traversé par deux rivières : l'Oued Merdj el Harris (le Rhumel) qui forme sur une certaine longueur la limite entre les Telaghma et les Ouled Abdenour, et l'oued Seguin (11), qui est l'un des affluents du Rhumel (12). Il est formé par lka, source dite Ain Seguin (13).

- Ses sources :

Il y a trois sources dans la tribu dont deux dans le douar de Merazga, dites Ain Flous et Aioun Sahali et une dans celui de Ras Seguin. Cette dernière appelée Aioun Seguin dont le cours est grossi par les ravins qui descendent des montagnes du Takouia, Djebel Tassin, Teiouelt et Coudiat Akikia.

- Ses fontaines :

Outre les sources, la tribu compte en 1868 treize fontaines réparties comme suit :

* Dans le douar des Ouled Aissa ben Abdallah : Ain Magatsa, Ain el Hadjar, Ain Laalek, Ain Melah, Ain Chelihi, Ain Mecherez, Ain Hachem.

* Dans le douar de Merazga : Ain Beddeb, Ain Lehbeb, Ain chadi, Ain Smar, Ain Seguin.

* Dans le douar de Ras Seguin : Ain Beida.

- Ses puits et abreuvoirs :

Il y a en 1868 six puits dans la tribu, ceux de : Bir Ouled Ary, Bir Demenet et Fraz et Bir Ben A_bdallah (dans le douar de Merazga). Bir Hallouf et Bir Hadji dans le douar de Ras Seguin. Bir Tadjrouth dans le douar des Ouled Nzer (14).

- Ses montagnes :

Les montagnes qui se trouvent sur le territoire des Telaghma sont le Djebel Takouia, qui le traverse et dont les points culminants sont, au centre, le Mzara el Bega, à l'ouest, le Taassart, et à l'est le Brick.

Au centre le Djebel Meziouet, le Djebel Tadjerout. Au sud, le Djebel Fahama et le Djebel Akakia. A l'est, le Djebel Teiouelt, près de la limite qui sépare la tribu des Berrania des Telaghma.

- Ses voies de communication :

Le territoire des Telaghma est traversé par de nombreux chemins. Les principaux sont : en première ligne la route impériale qui va de Constantine à Sétif. Celui ensuite qui, partant de Constantine, longe le cours de l'oued Seguin et le Djebel Meziouet. Un autre va de Ain Seguin à Ain Mechira. (15)

- Ses mosquées et cimetières :

Toujours au XIX^{ème} siècle, il existe quelques mosquées ou koubba chez les Telaghma, à savoir : merabet Sidi Messaoud, situé chez les Mahreza, près d'Ain Kerma ; merabta Ali ben Si Said, situé chez les Ouled Tamimount, près de mechta Sef el Hassi Lekhal ; merabta Sidi el Halimi , près de Ras Seguin (16) ; koubba de Sidi Mohamed Salah ben bou Djerad ; zaouia de Meghalsa où existait à cette même époque le tombeau de Si Mohamed Si Naceur ; zaouia de Ben Foula (17).

Quant aux cimetières, ils sont nombreux et il serait fastidieux de les énumérer tous.

3- Evolution historique

L'histoire des Telaghma, comme celle de leurs voisins, est une suite de luttes contre les Turcs ou de querelles avec les Ouled Sellem et les Ouled Abdenour. Sous le règne d'El-Hadj Ahmed-Bey, ils ont été affaiblis par une série de massacres et de trahisons. Quant à leur lutte contre la France, ils ont combattu aux côtés d'El-Hadj Ahmed-Bey l'ennemi commun. Mais ils ont été soumis à ce dernier en 1837 après la prise de Constantine.

Notons que l'absence de documents nous oblige à passer sous silence de longues périodes historiques.

a-Epoque turque

Les Telaghma ne peuvent guère résister aux Turcs, dont les forces sont constituées principalement en cavalerie. D'ailleurs, entourés d'adversaires qui ne cherchent qu'à les piller, ils se trouvent dans une position telle, qu'ils ont toujours été obligés de tout supporter de la part les gouvernants. Ceux-ci ne se préoccupent que fort peu des dispositions des Telaghma à leur égard, persuadés qu'ils ne peuvent leur porter préjudice. Le mécontentement soulevé par le dernier bey de Constantine, la conviction d'être soutenus par leurs voisins les Ouled Abdenour, ont pu seuls les porter à défier, comme

on le verra plus loin, la puissance du bey.

Les premiers faits marquants de cette tribu datent de l'époque du bey Azreg el Ain (1753-1756), où les Zmala, fraction importante qui occupe une partie du sud des Telaghma, viennent camper à Ain Mechira, territoire de leurs voisins les Ouled Abdenour. Ceux-ci se soulèvent en masse contre leur adversaire, le razzient et lui tuent vingt-cinq hommes. Les Telaghma, à leur tour, vont au secours de leurs frères et attaquent les Ouled Abdenour qui se retirent après leur victoire. Une erreur tactique leur coûta le butin qu'ils viennent de se procurer et une centaine de cavaliers morts ou blessés.

Au cours du gouvernement de Salah-Bey ben Mostefa (1771-1791), les Telaghma ont eu encore d'autres démêlés avec les Ouled Abdenour, à propos de pâturages de Merdj-Harris, près du confluent du Rhumel et de l'Oued Sekhri.

Lors de l'arrivée de ce bey au pouvoir, les Ouled Belkacem des Telaghma et les Graacha des Ouled Abdenour, en arrivent à se combattre au sujet de la prairie en question. Chacun en revendique la propriété et considère son droit comme le seul vrai. Ce qui provoque une bataille entre les deux tribus. La rencontre a lieu sur les terrains en litige et chaque tribu perd de nombreux combattants. Après ces pertes, ils optent pour la réconciliation, en faisant appel au marabout Si Slimane qui intervient et se place au milieu de la prairie, partageant ainsi la prairie entre eux. Depuis cette époque, chacun est resté de son côté, sans jamais empiéter sur l'espace du voisin et les querelles ont complètement cessé (18).

Au cours du règne de Osmen-Bey (mai 1803 à novembre 1804), en l'an 1804 et sous la conduite d'un marocain surnommé Boudali, l'opposition reprend son action dans les montagnes de la petite Kabylie de Tababorte dans la région de Oued Zehor. S'élevant contre les Turcs, Boudali réussit à regrouper autour de lui plusieurs partisans recrutés parmi les Beni Ouelban, Collo et Jijel, avec lesquels il entreprend le siège de Constantine (19). Pendant ce temps, Osmen-Bey revient d'Alger où il a reçu son tribun triennal (denouche), et tout naturellement, a pris la route de Mila afin de couper le chemin aux Kabyles. Sa cavalerie lancée au galop a atteint en effet une bonne partie des antagonistes près de Boukoceiba, sur l'Oued Kottone, et là un combat sanglant a eu lieu, causant la mort à de nombreux soldats kabyles.

Après ce massacre, Osmen-Bey se prépare à aller punir les Kabyles chez-eux ainsi que leur chef Boudali. Et c'est au mois d'août 1804, que la colonne se met en marche. Elle se compose d'environ quatre mille soldats turcs et askers zouaoua ou fantassins du pays, quatre pièces de canon et trois mille cinq cents cavaliers dont deux mille des Drid, Telaghma, Zemoul, Ouled Anane et les Righa de Sétif. A El Milia, le bey et son armée sont repoussés par les Kabyles (20).

Sous le règne de Abdallah Khodja-Bey ben Smail (novembre 1804-décembre 1806), le beylik de Constantine a connu le calme. Il fait appel au civisme de tous pour rétablir l'ordre. Cependant, il demande aux cheikhs des tribus, y compris ceux des Telaghma, de s'acquitter de l'impôt dans les délais les plus courts. Il leur recommande de faire appel éventuellement à ses forces pour obliger les récalcitrants à l'obéissance. Mais il n'eut pas à déployer ni à user de ses troupes (21).

Du temps de Ali-Bey (août 1807- septembre 1808), le caïd des Telaghma nommé Tayeb ben El-Hadj, est la cause d'un conflit qui eut lieu entre les Telaghma et le bey. Les Telaghma exècrent le caïd pour son mauvais comportement et se soulèvent contre lui. La querelle dure déjà depuis longtemps, lorsque ces derniers envoient leurs

représentants au caïd, pour lui demander de se rendre à la zaouia de Meghalsa, pour une réconciliation. Tayeb accepte la proposition et se rend à la zaouia, accompagné de quelques serviteurs. De leur côté, les Telaghma se rendent aussi au rendez-vous mais en grand nombre, avec l'intention de tuer Tayeb. Lorsque ce dernier découvre la trahison des Telaghma, il cherche à éviter le sort qui l'attend, et se retire dans l'une des chambres de la zaouia en fermant les portes. Les Telaghma énervés de voir échapper le caïd, et ne pouvant pas forcer les portes de la chambre où s'est réfugié Tayeb, se précipitent sur la toiture, et arrachent les tuiles pour y mettre le feu. Le caïd meurt dans cet incendie avec six de ses compagnons. En apprenant la mauvaise nouvelle, le bey se dirige chez les Telaghma, les razzient et coupe cinquante têtes des leurs (22). Le Bey est remplacé par Ahmed Chaouch el Kebaili (septembre 1808), qui une fois installé à la tête du beylik de Constantine, songe à détrôner le Pacha d'Alger. Le jour de son départ à destination d'Alger, il s'arrête à Bir el Beguirate où devaient le rejoindre ses alliés des goums de l'Oued Bou Selah, des Seraouia, des Zenati, des Telaghma, des Ouled Abdenour et Ferdjioua. Mais il fut exécuté sous les ordres de Ahmed-Pacha (23).

Au cours du règne de Mohamed Naamen-Bey (mai 1811- décembre 1814), et en l'an 1818, le bey marche sur la tribu des Segnia pour les obliger à payer les impôts qu'ils ont refusé de verser à leur caïd ; mais ils arrivent à le repousser.

Naaman-Bey est alors remplacé par M'Hamed Tchaker-Bey (décembre 1814- janvier 1818) qui est obligé de faire appel aux tribus des Ouled Abdenour et des Telaghma pour se joindre aux Zemoul afin de mettre fin à la désobéissance des Segnia. Ces derniers, avertis, se réfugient dans le Djebel Ferdjioua ; mais, pressés de toutes parts, impuissants devant leurs nombreux assaillants, demandent grâce et payent finalement l'impôt (24).

Au cours du gouvernement de Braham-Bey (juillet 1822- décembre 1824), un habitant des Zmala est allé couper du bois chez les Ouled Sellam, qui le massacrent, pour être quitte, disent-ils, avec les Telaghma, qui leur doivent une tête.

Ayant appris ce meurtre, le cheikh Salah des Telaghma part aussitôt avec des cavaliers pour se venger en tuant un des Ouled Sellam. Non contents de cela, les Zmala se plaignent auprès du bey, qui se dirige chez les Ouled Sellam, les razzient et leur tue cinquante des leurs. Après cet événement, les deux tribus vivent en paix pendant un certain temps ; mais les haines mal éteintes se rallumeront bientôt (25).

b-Epoque française

En 1826, El-Hadj Ahmed-Bey reçoit l'investiture de bey de l'est. Dès son installation, il convoque à Constantine les principaux de toutes les tribus, les réunit à Djemaa el Kébir, et là, en présence du cheikh el Islam, il nomme des cheikhs et leur donne l'investiture. Pendant ce temps, les Telaghma, ainsi que les autres principaux des tribus, lui promettent de lui rester fidèles et de maintenir l'ordre chez eux. Le lendemain, des groupes de maraudeurs coupent les routes et cherchent à aller aux portes de Constantine pour dévaliser ses habitants. Mais le bey, occupé à consolider sa domination, fait mine de ne point s'en apercevoir, attendant une occasion favorable pour les punir. C'est à ce moment là qu'a lieu le débarquement des Français à Sidi Fredj, et le moment opportun pour se venger des Telaghma.

En 1830, Hussein-pacha, qui est prévenu de l'expédition française sur Alger, ordonne à El-Hadj Ahmed-Bey de venir en hâte le secourir avec les contingents de la province de Constantine. Le bey s'est déjà mis en route pour Alger afin de porter son dénouche

(impôt triennal). Cependant, il se dépêche chez les tribus pour les informer de l'appel de Hussein-Pacha. En annonçant la guerre contre les Français, toutes les haines particulières s'éteignent et toutes les tribus y compris celles des Telaghma ne songent plus qu'à aller combattre leur antagoniste (26). Mais la mauvaise nouvelle de la prise d'Alger par l'armée française, se répand dans la province de Constantine. Dès cet instant, toutes les tribus qui ont souffert de la violence du dur système des Turcs commencent à se soulever et à faire preuve de désobéissance. A ce moment, le bey décide de rentrer à Constantine. Là, il songe à la soumission de toutes les tribus sous son autorité. Pour réaliser son objectif, il provoque des rivalités et des disputes entre elles afin de les affaiblir.

En 1831, Mohamed Belhadj Bengana, l'oncle du bey El-Hadj Ahmed-Bey, arrive avec ses nomades sur les bords de l'oued Boughezel pour y camper pendant les chaleurs. Là, il écrit aux principaux des Telaghma et leurs voisins les Ouled Abdenour, leur proposant de venir le retrouver près d'Ain Soltan pour une réconciliation. Ils arrivent le lendemain à l'endroit indiqué, où deux cents des leur sont tués par Mohamed Belhadj Bengana. Quelques mois après, les Telaghma et les Ouled Abdenour en allant hiverner aux environs de Mechira sont attaqués par l'armée du bey. Ils se réfugient alors chez Salah Benyellès des Righa de Sétif (27). Cependant, les Telaghma entièrement ruinés, errant partout, et soumis au Bey, acceptent le caïd imposé et reviennent dans leur pays dévasté. A partir de ce moment, jusqu'en 1836, le pays jouit d'un calme relatif, quoique parfois, le bey fait enlever et égorger ceux qui désobéissent.

En 1836, les tribus de la province de Constantine sont convoquées par le Bey pour repousser l'armée française marchant sur la ville de Constantine. Les Telaghma fournissent leur contingent qui, avec ceux des autres tribus, attaque l'armée française jusqu'à Sidi Tamtam, lui causant des pertes qui l'oblige à quitter la ville.

L'année suivante, les troupes françaises réapparaissent une deuxième fois devant Constantine. Les Telaghma campent auprès du Bey, au-dessus de l'Oued Rhumel et Ain Hadj-Baba, prêts à lancer une offensive contre les Français. Ces derniers sont mieux organisés, ce qui oblige l'armée du Bey à battre en retraite. Constantine tombe alors entre les mains des Français ; les Telaghma regagnent alors dans leur tribu, sans se préoccuper du Bey, ni des services qu'il peut encore leur réclamer (28).

A l'époque du commandement du général français "Galbois", les troupeaux des Telaghma pénétrèrent dans le territoire des Ouled Sellam; deux cavaliers des Zmala qui les accompagnent sont tués par les Ouled Sellam. Les Telaghma réagissent en attaquant leurs adversaires. Ces derniers se réfugient dans les montagnes, tandis que les troupeaux tombent entre les mains des Telaghma qui suivent les Ouled Sellam dans les montagnes, où ils perdent beaucoup de personnes. Cependant, les Ouled Sellam, pour se venger, corrompent les tribus du Sahara, et, avec eux envahissent le territoire des Zmala, entourent un douar près de Bekikia, où ils tuent quatorze hommes, puis ils rentrent chez eux. Alors, les Telaghma se mettent à leur poursuite sans les atteindre (29). Depuis cette querelle, les Telaghma n'ont plus eu aucun démêlé avec leurs voisins.

4- Division administrative de la tribu conformément aux prescriptions du Sénatus-Consulte du 22 avril 1863

La tribu des Telaghma doit son origine à vingt-trois familles principales, qui sont venues s'établir successivement dans le pays. Leurs descendants forment au XIXème siècle autant de sous-fractions du même nom. Ces vingt-trois fractions sont administrées à cette même période par cinq cheikhats (30). Ces fractions ne correspondent pas à une

division territoriale, mais à une division établie d'après l'origine des personnes (31). Ces cinq cheikhats (32) sont des divisions administratives. Chacun d'eux ayant sous son commandement des fractions dont les habitants sont répartis sur un grand nombre de points du territoire. Devant cette situation, la commission administrative de Constantine, en opérant sur le terrain en vertu des dispositions des chapitres 1 et 2 de l'article 2 du Sénatus-Consulte du 22 avril 1863, songea à prendre pour unité d'agrégation les vingt-trois fractions principales des Telaghma.

Il est évident que si chacune de ces sous-fractions avait occupé sur le territoire une certaine surface d'un seul tenant, en réunissant entre elles un certain nombre de ces sous-fractions, elle aurait pu former un douar-commune remplissant les conditions de population et de superficie prescrites par les instructions.

La commission a dû reconnaître que dans les Telaghma, ce mode de formation des nouveaux douars ne pouvait être appliqué parce que les sous-fractions comme les cheikhats, sont des divisions purement nominales et auxquelles ne correspondent pas de semblables divisions du sol.

Dans les Telaghma, le mot sous-fraction ne représente pas une certaine portion de la surface du sol dont les terres sont exclusivement cultivées par personnes gens ayant une origine commune indiquée par le nom de cette sous-fraction; ce mot, dans cette tribu, indique seulement une certaine portion de la population descendant d'une même souche, mais ces gens ne sont pas unis. Les terres qu'ils labourent sont disséminées sur un grand nombre d'endroits, séparées les unes des autres par de grandes distances et entourées sans aucun ordre par d'autres terres appartenant à d'autres sous-fractions.

Les terres d'une famille ne sont pas formées d'un seul morceau, elles sont toujours composées de 2, 3, 4 et jusqu'à 5 champs, tous fort éloignés les uns des autres. Si les vingt-trois sous-fractions qui composent la population des Telaghma se sont ainsi fusionnées, si aucune d'elles n'a cherché à acquérir un territoire compact et séparé, c'est parce que les Telaghma, qui habitent un pays d'accès facile, ouvert de tous côtés, ont de tous temps senti la nécessité de rester étroitement unis entre eux. Dans ces conditions, la commission administrative a pensé qu'elle devait baser son projet de répartition uniquement sur le sol et la population, en cherchant à équilibrer ces deux éléments de manière à satisfaire les prescriptions contenues dans le paragraphe chapitre 1^{er}, titre 3 des instructions du 1 mars 1865, et qui exigent que la population de chaque douar nouveau ne dépasse pas deux-mille habitants et que la superficie contienne des terres arables et des terres de parcours en quantité suffisante. C'est en cherchant à appliquer ces principes que la commission a été amenée à proposer la formation, dans la tribu des Telaghma, de quatre douars qui prendront la désignation de :

1-Douar de Meghalsa

Ce douar est situé au nord de la tribu (33), à l'est de Châteaudun. Il est traversé par la route de Constantine et le Rhumel. Onze sous-fractions entrent dans sa composition. Sa superficie est de 7100 ha, dont 5500 sont cultivables (34).

2-Douar de Ras Seguin

Ce douar est situé au sud du douar de Merazga, à l'est de la tribu (33) et au sud-est de Châteaudun (34). Six fractions entrent dans sa composition. Sa superficie est de 10123 ha.

3-Douar de Aioun el Adjeiz

Ce douar est situé au sud du douar Meghalsa, au nord des deux douars Ras Seguin et Tim Telacin (33), et à l'est de Châteaudun. Sa superficie est de 8770 ha (34).

4-Douar de Tim Telacin

Il est situé au sud du douar de Meghalsa, à l'ouest de la tribu (33) et au sud-est de Châteaudun. Il est formé de treize sous-fractions. Sa superficie est de 6899 ha (34).

Il est probable que le mot douar -à l'époque turque- appartenait à l'organisation tribale locale et a été utilisé pour désigner les grandes familles qui étaient consanguines. Ces familles s'étaient groupées dans des tentes formant un cercle. L'ensemble de plusieurs douars constitue la tribu.

En appliquant le Sénatus-Consulte en Algérie, l'administration française avait pour objectif, non seulement de s'accaparer des terres agricoles et la création de la propriété individuelle au détriment de la terre arch, mais aussi de disloquer l'organisation tribale en créant les douars (unité administrative) qui regroupaient anarchiquement des habitants appartenant à diverses fractions et tribus. Cette mesure a provoqué la séparation de l'individu de sa tribu d'origine, tout comme elle s'est répercutée sur la formation des groupes sociaux (les grandes familles) qui formaient cette tribu.

CONCLUSION

Il est légitime de se demander si la tribu des Telaghma, après avoir été divisée en douars, a encore une certaine réalité humaine sur laquelle l'administration coloniale pourrait s'appuyer ?

Nous pensons que la division de cette tribu en quatre douars a porté préjudice au lien tribal, qui se manifeste dans de rares circonstances où l'individu garde toujours ses traditions familiales, par exemple pendant les naissances, les mariages et les circoncisions, des fêtes où les parents et amis sont invités, sont organisées comme autrefois.

Compte-tenu de tout ce qui précède, on pourrait conclure que l'administration coloniale, tout en respectant les mœurs a apporté des modifications fâcheuses : le découpage de la tribu en quatre douars a créé la propriété individuelle, alors qu'auparavant l'unité de cette tribu était consolidée par la propriété collective dite "arch", et cela, pour affaiblir les structures et liens sociaux de la collectivité.

Ainsi, au XIX^{ème} siècle la tribu des Telaghma n'est plus une réalité vivante comme dans les temps passés.

Références

1. Généralement pour légitimer leur pouvoir, les dynasties qui avaient régné en Afrique du Nord s'inventent une origine maraboutique en provenance de la Seguia el Hamra.
2. Endroit situé à 35 km au nord-ouest de Constantine.
3. Terme qui signifie les gens de la chamelle.
4. Nous avons interrogé la tradition orale sur l'époque où fut arabisé ce terme ; mais en vain.
5. L.Féraud Notes historiques sur les tribus de la province de Constantine, dans R.S.A.C, 1869, p.1-2.
6. A.D.C Rapport administratif. Châteaudun. Le 28 mars 1941.
7. A.D.C Rapport administratif. Constantine. Le 26 août 1868.
8. A.D.C Rapport administratif. Paris. Le 12 novembre 1868.
9. L.Féraud fait erreur en citant Ouled Ait au lieu des Ouled Abeid, cf. Op. Cit, p.4.

10. A.D.C Rapport administratif. Déjà cité dans la note n°6.
11. A.D.C Rapport administratif. Châteaudun. Le 11 juin 1887.
12. A.D.C Rapport administratif. Constantine. Le 19 juin 1868.
13. L.Féraut, Op. Cit, p.4.
14. A.D.C Rapport administratif. Déjà cité dans la note n°7.
15. Ibid.
16. Ibid.
17. L.Féraut, Op. Cit., p.4.
18. A.D.C Rapport administratif. Déjà cité dans la note n°6.
19. M. Gaid, Chronique des beys de Constantine, Alger, , O.P.U, 1975, p.52.
20. L.Féraud, L'Oued el Kébir et Collo, Revue africaine, t.3, 1858-1859, p.202-205 ; M.Berbrugger, Un chef kabyle en 1804, Revue africaine, t.3, 1858-1859, p.213 et suiv.
21. M. Gaid, Op. Cit, p.54.
22. L.Féraut, Notes historiques sur les tribus de la province de Constantine, dans R.S.A.C, 1869, Op. Cit, p.10-13.
23. M.Gaid, Op.Cit., p.63.
24. L.Féraut, Notes historiques sur les tribus de la province de Constantine, dans R.S.A.C, 1869, Op. Cit, p.24-25.
25. Ibid., 10-13.
26. L.Féraut, Notices sur les Ouled Abdenour, R.S.A.C, 1864, p.177-191.
27. M.Gaid, Op.Cit., p.97-98.
28. A.D.C Rapport administratif. Constantine. Le 19 septembre 1868.
29. L.Féraut, Notes historiques sur les tribus de la province de Constantine, dans R.S.A.C, 1869, Op. Cit, p. 13
30. C Rapport administratif. Constantine. Le 20 juin 1868.
31. P.V du conseil du gouvernement. Séance du 26 août 1868.
32. I-Cheikhat des Ouled Messaoud
Fractions des : Ouled Messaoud, Ouled Cheikh Rohou, Ouled Aissa ben Abdallah, Ouled Boubeker, Ouled Belkacem ben mor-Nouacer, Ouled Tamimount, Ouled Smail.
II-Cheikhat des Meraga
Fractions des : El Merazga, Ouled Ali ben Belcaceem, Ouled Ahmoun, Ouled Si Belkheir, Ouled Kebbeb.
III-Cheikhat des Ouled N'Zer
Fractions des : Ouled Maharza, Ouled N'Zer, Ouled El-Hadj Amar, Ouled Bghour.
IV-Cheikhat Bhaya
Fractions des : Ouled Bhaya , Zaabdah, Ouled Mzara, Haou Hamed.
V-Cheikhat Zmala
Fraction de Zmala.
33. A.D.C Rapport administratif. Déjà cité dans la note n°22.
34. A.D.C Rapport administratif. Déjà cité dans la note n°11. □